



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Alcoolisme

Question écrite n° 8537

Texte de la question

M. Jean Kiffer attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur la loi no 91-32 du 10 janvier 1991 relative a la lutte contre le tabagisme et contre l'alcoolisme, qui autorise la publicite en faveur des boissons alcooliques dans des zones de production, par voie d'affiches et d'enseignes, dans des conditions devant etre definies par decret en Conseil d'Etat. Or, le decret n'a toujours pas ete publie a ce jour. De ce fait, les interpretations de la loi different en fonction des tribunaux ; certains estiment qu'en l'absence de texte la publicite sous forme d'affichage est libre, alors que d'autres, a contrario, considerent que tout affichage, en tout lieu, est interdit (TGI, Paris 3 novembre 1993). Par consequent, ces divergences d'interpretation constituent un lourd handicap pour les entreprises, puisqu'elles n'arrivent pas a connaitre la regle applicable dans la pratique. C'est pourquoi il lui demande dans quels delais elle entend prendre les mesures necessaires afin de remedier a cette situation.

Texte de la réponse

La lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme est une des priorites du Gouvernement. Elle a ete reaffirmee lors de la discussion du budget du ministere de la sante. Pour ce qui concerne la loi du 10 janvier 1991, trois decrets d'application n'ont pas ete encore pris. La redaction des textes concernant les foires traditionnelles et les universites oenologiques ne pose pas de problemes majeurs. Toutefois, la redaction du texte du decret concernant l'autorisation de la publicite en faveur des boissons alcooliques dans les zones de production s'est heurtee a de nombreux obstacles juridiques et en particulier a la difficulte qu'il y a de definir precisement la notion de « zone de production » a laquelle la loi fait reference. Actuellement, les services du ministre de la sante travaillent tres activement, en concertation etroite avec le ministere de l'agriculture, afin que ces textes soient publies dans de brefs delais.

Données clés

Auteur : [M. Kiffer Jean](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8537

Rubrique : Sante publique

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 1993, page 4196

Réponse publiée le : 3 janvier 1994, page 40